

Libin, le 27.10.2023



**LIBIN**

ENTRE CIEL ET TERRE

**ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE**

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que la SA Lambert-Frères de Bastogne doit procéder à la pose de trottoirs à Villance, rue de la Bôlette, entre le n°13 et le n°31, du 15 novembre 2023 au 30 avril 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de réguler au maximum la circulation sur la voirie le long du chantier ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

**ARRETE :**

Article 1 : L'autorisation de réaliser la pose de trottoirs à Villance, rue de la Bôlette, entre le n°13 et le n°31, du 15 novembre 2023 au 30 avril 2024.

Article 2 : La fermeture d'une bande de circulation (à droite en allant vers Libin). La circulation sera alternée par des feux tricolores et la vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W. du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 6 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 7 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,

E.DUYCK



La Bourgmestre,

A.LAFFUT

**Commune de  
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be